

A.F.I DECOR PEINTURE
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Parc de la Vente Olivier
677 rue du Noyer des Bouttières
76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY
R.C.S. Rouen n° 500.116.637

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,
A 8h00,

La Société BRAQUE, associée unique de la Société A.F.I DECOR PEINTURE, a pris les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Joël DAVESNE de son mandat de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Joël DAVESNE de son mandat de Président à compter du 30 septembre à minuit sans indemnité de part ni d'autre et le dispense de tout préavis, le cas échéant.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée :

La Société BRAQUE,

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est situé 630 rue les Friés – 76520 GOUY
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro 945 146 355,

En qualité de Président, à compter du 30 septembre à minuit.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé l'associé unique.

La Société BRAQUE

Représentée par Monsieur Victor NEUVILLE

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente ».